

6 Atelier – Innovation et développement social

6.1 Introduction de l'atelier

Intervention des coprésidents, Georges Simard, président de la CRÉ du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et **Xavier Nicolas**, vice-président du Conseil général d'Eure-et-Loir

Vu d'Europe, le Québec semble un laboratoire pour les politiques de cohésion, les pratiques et l'innovation sociale. Il faut savoir que l'économie sociale joue un rôle important dans l'ensemble de l'économie québécoise et qu'une dynamique particulière anime le développement local et régional. Le développement social est un ensemble d'interventions qui permettent d'améliorer les conditions de vie des citoyens, grâce à leur participation active à la vie sociale et à leur adhésion au développement des potentiels individuels et collectifs. C'est une démarche qui se fonde sur des valeurs d'égalité, d'équité et de justice sociale. En raison de la nécessité d'innover en la matière et de la diversité des pratiques, ce domaine renferme une mine de possibilités pour la coopération décentralisée.

Du côté français, le « plan Borloo » donne un cadre et des objectifs pour la cohésion sociale avec trois leviers fondamentaux : l'emploi, le logement et l'égalité des chances. Aujourd'hui s'affrontent deux conceptions de la cohésion sociale : celle de la France et celle de la commission européenne, qui vise un équilibre entre les objectifs de cohésion et de compétitivité. Il convient dès lors de prendre en compte les politiques sociales et leur arrimage au territoire et à l'économie de marché. Les lois de décentralisation des années 80 ont positionné l'échelon départemental comme celui de l'action sociale, notamment en ce qui concerne les politiques d'insertion, par l'intermédiaire de l'économique, relativement à l'enfance, à la famille et au logement. Les compétences sociales représentent les deux tiers des activités et des budgets des départements, et trois éléments déterminent l'action de ces derniers : la proximité, la possibilité d'expérimenter et l'engagement des acteurs du territoire.

Il importe de préciser les concepts d'innovation et d'action sociale, et d'en trouver une acception commune pour les partenaires québécois et français. Des domaines aussi variés que le logement et l'habitation, l'éducation, l'intégration et la transition à l'emploi, la lutte contre le décrochage scolaire, la conciliation famille-travail, le soutien aux familles et aux aînés, la lutte au chômage et la mobilité de la main-d'œuvre, ainsi que l'offre de loisirs, pourraient être explorés et faire l'objet de projets de coopération.

L'innovation peut se faire non seulement sur le plan technologique, mais aussi sur le plan social. Dans ce contexte, il est utile de s'interroger quant aux domaines prioritaires à viser en réponse à la fois aux préoccupations et aux intérêts des instances territoriales françaises et québécoises.

6.2 Sujets traités et commentaires des participants

Trois sujets ont été abordés à cet atelier, soit :

- L'environnement sociétal et familial;
- La politique de l'emploi;
- L'environnement territorial ou le développement social et les territoires.

1^{er} sujet : Environnement sociétal et familial

Ce sujet comporte trois thèmes :

- La persévérance scolaire
- Le développement social
- L'intégration des migrants

LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Trois expériences ont été présentées sous ce thème.

Consolidation du partenariat en prévention de l'abandon scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Intervention de Marie-Claude Côté, coordonnatrice au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS)

Issu d'une mobilisation citoyenne visant à résoudre une importante problématique de développement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire est un exemple probant de réussite en matière d'innovation sociale, tant par le processus qui a conduit à sa naissance et au type d'action qu'a mis en priorité l'organisme que par les résultats obtenus.

La persévérance scolaire a fait des pas de géant dans la région grâce à la mobilisation d'un ensemble d'acteurs de différents milieux. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean obtient en effet, depuis quelques années, les plus bas taux de décrochage scolaire au secondaire au Québec, alors qu'il se trouvait sous la moyenne provinciale avant cette mobilisation. En 2005-2006, ce taux se situait à 14,9 %, tandis que la moyenne québécoise s'élevait à 27,6 %. Des succès comparables sont constatés dans les collèges et dans les universités. À titre d'exemple, le taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales était de 68,2 % pour les étudiants inscrits dans un collège d'enseignement général et professionnel (cégep) de la région, comparativement à 62,9 % dans l'ensemble des cégeps du Québec pour la cohorte inscrite en 2000.

À l'université, le taux de diplomation après six ans au baccalauréat était de 75,3 % pour les étudiants inscrits en 2000 à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), contre une moyenne de 73,0 % pour l'ensemble du réseau de l'Université du Québec. Par ailleurs, les étudiants inscrits à l'UQAC qui ont fait leurs études collégiales dans un cégep de la région obtiennent davantage leur diplôme que ceux ayant étudié à l'extérieur de la région. Les taux de diplomation sont en effet de 80,5 % dans le premier cas et de 65,8 % dans le second, preuve qu'étudier au Saguenay-Lac-Saint-Jean est un gage de réussite. Malgré ces résultats plus que positifs, il n'en demeure pas moins qu'encore trop de jeunes abandonnent leurs études sans obtenir de diplôme qualifiant pour l'emploi.

Intervention de Jacques Papon, conseiller régional du Conseil régional d'Aquitaine

Lutte contre le décrochage scolaire en Aquitaine

Le Conseil régional d'Aquitaine a eu la volonté d'aller au-delà de ses compétences réglementaires pour accroître la réussite scolaire chez les jeunes Aquitains. En vue d'améliorer les politiques publiques d'insertion des jeunes à l'échelle locale et de favoriser les réseaux d'acteurs travaillant avec les jeunes potentiellement décrocheurs, deux régions françaises (Île-de-France et Aquitaine, régions pilotes côté français) et deux régions québécoises (CRÉ de la Capitale-Nationale et du Saguenay-Lac-Saint-Jean) ont souhaité confronter les résultats de la recherche avec les bonnes pratiques sur la question du décrochage scolaire.

Deux points forts ressortent de cette comparaison :

- La mobilisation et l'engagement soutenu des élus et des acteurs de terrain dans les territoires expérimentaux sur le décrochage;
- La volonté de tirer profit de l'expérience québécoise pour ce qui est des dispositifs et des actions en vue de leur transfert adapté en Aquitaine.

Deux dispositifs innovants ont été mis en place :

- La communication de l'expérience collective des acteurs des territoires au Québec aux acteurs de terrain dans les territoires expérimentaux aquitains pour la mise en œuvre d'actions innovantes;
- Un projet collaboratif d'un diagnostic touchant la recherche-action actuellement présente au Québec (interaction plus forte entre la recherche et les politiques publiques et engagement des acteurs du territoire).

Intervention du coprésident, Xavier Nicolas, vice-président du Conseil général d'Eure-et-Loir

Politiques de l'enfance et de la jeunesse hors du cadre scolaire : l'environnement familial

La lutte contre le décrochage scolaire est fortement liée aux politiques familiales et en faveur de l'enfance. En effet, comment un enfant peut-il réussir à l'école s'il éprouve trop de problèmes en dehors du cadre scolaire, en particulier dans sa famille? Ces difficultés peuvent être très diverses : violences familiales, incompréhension entre enfants et parents, difficultés financières, manque de disponibilité des parents, mauvaise articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle des parents. L'augmentation du nombre de familles monoparentales ou recomposées interfère également dans ce contexte. Les conseils généraux, en France, jouent un rôle de premier ordre dans les domaines de l'enfance et de la famille, et par conséquent, dans le domaine du décrochage scolaire.

Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance, le Conseil général d'Eure-et-Loir insiste sur ces questions, et il a mis en place un certain nombre de dispositifs visant à aider les familles à surmonter leurs difficultés éducatives. Ainsi, le Conseil général prend en charge le travail de techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) pour accompagner les familles qui rencontrent des difficultés financières et éducatives.

L'Eure-et-Loir a souhaité aller plus loin que ce dispositif en mettant en place une aide éducative de proximité (AEP) qui constitue une réponse immédiate aux parents qui se trouvent démunis devant les comportements de leur enfant. Lorsque la relation parent-enfant devient difficile, le Conseil général propose un accompagnement de trois mois pour aider les parents et les enfants à rétablir entre eux le dialogue. Cette aide n'est pas une mesure administrative, mais bien un soutien de proximité et immédiat pour désamorcer le plus tôt possible les tensions. Il est impératif de ne pas dissocier la lutte contre le décrochage scolaire et l'aide à l'enfance. La France et le Québec gagneraient à établir des projets de coopération dans ces domaines d'activité.

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Une seule expérience est présentée sous ce thème.

Les Laurentides de 2006 à 2009

Intervention de Robert Bourque, conseiller au développement social de la CRÉ des Laurentides

La CRÉ des Laurentides dispose d'un budget annuel 1,2 million de dollars affectés notamment au Fonds de développement régional (FDR). C'est dans ce cadre qu'elle a signé en 2006 une « entente spécifique » en développement social.

Une entente spécifique est une convention qui associe une CRÉ et un ou des ministères ou organismes gouvernementaux ou d'autres partenaires, afin entre autres de mettre en œuvre les priorités régionales et d'adapter les activités gouvernementales aux particularités régionales. Ensemble, ces partenaires travailleront à la réalisation de certains objectifs du plan d'action du Conseil régional de développement social des Laurentides, organisme autonome, membre représentant le secteur socioéconomique au conseil d'administration de la CRÉ des Laurentides.

La famille, le logement et l'habitation, le transport collectif ainsi que la lutte contre l'exclusion sociale sont les champs d'intervention visés en ce qui a trait à l'utilisation des budgets consacrés au développement social. La particularité de l'entente spécifique est qu'elle repose sur la concertation des partenaires du milieu, regroupés dans les municipalités régionales de comté (MRC). Ainsi, une CRÉ s'assure que les projets qui sont élaborés dans le contexte de cette entente correspondent aux réalités vécues par la population locale.

Le choix de la concertation entre l'appareil paramunicipal (la CRÉ) et les intervenants d'une communauté (la MRC) est une expérience positive qui contribue de façon considérable au développement social des Laurentides.

L'INTÉGRATION DES MIGRANTS EN FRANCE ET AU QUÉBEC

Deux expériences sont présentées sous ce thème.

Conseil interculturel de Québec

Intervention de Lisette Lepage, conseillère municipale et membre du comité exécutif de la Ville de Québec

L'immigration à la ville de Québec relève du Commissariat aux relations internationales. Le Conseil interculturel de Québec (CIQ) a été créé en septembre 2002 par la Ville de Québec. Il a pour mission de conseiller le conseil municipal et le comité exécutif de la Ville de Québec quant aux politiques et aux services municipaux à mettre en œuvre pour favoriser l'intégration et la participation des membres de communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la municipalité. Le CIQ fournit, de sa propre initiative ou à la demande de la Ville de Québec, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute question touchant les relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales. Le CIQ est composé de 15 membres issus des principales communautés culturelles présentes sur le territoire de la ville. La mise en place du CIQ s'inscrit dans un contexte où, à la ville de Québec, les enjeux relatifs aux affaires municipales débordent le cadre de la simple gouvernance.

La Ville de Québec s'emploie actuellement à se doter d'un cadre de gestion en matière d'immigration afin de permettre à l'ensemble des intervenants qui y œuvrent de mieux s'approprier la vision de diversité telle qu'exprimée par le maire de la ville de Québec et par tous les élus. Le programme ÉGALITÉ 5 a été mis sur pied par la Ville en vue d'atteindre une représentation plus équitable des personnes appartenant à certains groupes visés et de corriger les facteurs de discrimination qui ont été remarqués dans les règles et dans les pratiques de gestion des ressources humaines. C'est avec une même constance et détermination que la Ville de Québec joue un rôle de chef de file en matière de lutte contre toutes les formes de racisme et d'exclusion. Dans cet esprit, en juin 2008, elle a adhéré à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination.

Ville de Bordeaux

Intervention de Véronique Fayet, adjointe au maire de Bordeaux, chargée des politiques de solidarité, de santé et des seniors

Il existe des convergences et des divergences entre la situation québécoise et la situation française concernant l'immigration, en particulier relativement aux problèmes de l'immigration clandestine en France et à la démarche française d'intégration des migrants. Cette dernière s'appuie sur le modèle républicain de l'assimilation, tandis que la démarche québécoise s'appuie davantage sur une politique de diversité culturelle.

L'expérience de la Ville de Bordeaux sur l'intégration des migrants ressemble en quelque sorte à celle de la Ville de Québec. Les interventions de la Ville de Bordeaux se situent à trois niveaux : la gouvernance, la lutte contre la discrimination et la vie quotidienne.

Concernant la gouvernance, le Conseil des communautés étrangères (CCE), instance consultative du conseil municipal, a été créé en 2002. Le CCE a pris en 2007 le nom de Conseil bordelais de la diversité (CBD). Le CBD apparaît comme un lieu d'expression renforcée pour les migrants, qu'ils soient français ou de nationalité étrangère, et pour

leurs associations. Il contribue à une meilleure formulation de leurs aspirations et aussi à mieux les faire connaître collectivement auprès des élus et des services de la Ville. Le CBD est un relais entre ces populations et leurs structures représentatives. La Ville de Bordeaux a également créé le Comité bordelais de lutte contre la discrimination, mais elle a surtout adhéré à la Charte de la diversité, qui est une charte nationale qui donne des orientations pour lutter contre toute forme de discrimination.

La Ville de Bordeaux a également remis en question les services offerts dans les quartiers pour favoriser l'intégration des migrants. Depuis plusieurs années, de nombreuses associations effectuent de la médiation par rapport aux services de santé, d'emploi et de logement. Ces exemples montrent les similitudes qui existent entre la ville de Québec et la ville de Bordeaux. L'avenue de coopération privilégiée entre les deux villes s'effectuera par l'échange de professionnels, notamment à travers les services de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Les trois niveaux d'intervention précédemment énoncés feront partie d'une entente qui sera signée entre le maire de Bordeaux et le maire de Québec dans les prochaines semaines.

Commentaires des participants

En matière d'environnement sociétal et familial, les organismes du territoire disposent des meilleures connaissances sur les interventions possibles dans leur milieu. Concernant la situation du chômage chez les jeunes au Québec et ceux en France, il existe d'importantes disparités. En France et au Québec, le problème du décrochage est sérieux. Pour ce qui est du chômage, il est élevé en France, ce qui n'est pas le cas au Québec.

Le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) travaille à des actions collectives de sensibilisation notamment de conciliation travail-étude. Pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, le « raccrochage » à l'école s'effectue avec l'aide d'organismes voués à cette tâche. Le CRÉPAS fonctionne grâce à une mobilisation citoyenne où les municipalités sont parties prenantes. Ces dernières considèrent le décrochage comme priorité régionale et soutiennent le CRÉPAS à travers les activités mises de l'avant par la conférence régionale des élus (CRÉ). Le taux de décrochage scolaire serait plus élevé chez les garçons que chez les filles, mais la problématique serait sensiblement similaire entre les deux sexes. D'autre part, le cumul de différentes situations socioéconomiques a des conséquences importantes sur le décrochage.

Pour ce qui est de la collaboration entre les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'élaboration de projets d'intervention communs, le Conseil régional de développement social des Laurentides agit à titre de conseiller pour la CRÉ dans les dossiers de développement social. De façon concrète, une somme de 300 000 \$ sera dégagée par la CRÉ pour financer des projets sur le territoire, et leur majorité touche la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce type d'entente n'est pas obligatoire sur le territoire québécois, et les organismes présents – tel le Conseil régional de développement social des Laurentides – varient sensiblement d'une région à l'autre au Québec.

Dans certaines régions, les actions en développement social sont concentrées sur les travailleurs de rue. Souvent, les problèmes sont identiques d'un territoire à l'autre, cependant, la méthode d'intervention peut varier de beaucoup. En effet, dans le

domaine social, de grandes différences ont été constatées entre l'action des départements français et celle des CRÉ au Québec. En France, les ressources responsables de l'action sociale sont sous la responsabilité des départements. Au Québec, les interventions sur ce plan sont régulièrement effectuées par des organismes promoteurs, et elles sont financées sous forme de subventions. Les CRÉ ne disposent pas d'outils d'évaluation; ce sont les organismes promoteurs qui en disposent, la confiance envers eux est par conséquent capitale. L'innovation se retrouve aussi dans l'abandon par de nombreux partenaires d'une partie de leur pouvoir sur une situation donnée pour le bien d'un objectif commun. À ce sujet, il existe malgré tout un certain contrôle et un processus d'évaluation. Les CRÉ président les comités d'évaluation d'ententes spécifiques afin de les aligner au besoin sur la politique gouvernementale en cette matière; elles siègent généralement au conseil d'administration des organismes promoteurs.

Relativement à l'intégration des migrants au Québec, la Ville de Québec ne s'occupe pas de la sélection des immigrants, mais plutôt de l'intégration de ces derniers sur le territoire et de la sensibilisation des intervenants en cette matière, l'objectif étant de combler des emplois sur le territoire. Dans le cadre des relations entre les villes de Bordeaux et de Québec, la mise en place d'indicateurs communs d'évaluation reste à compléter, en vue notamment d'évaluer les blocages dans le processus de collaboration. Au-delà des grands centres, il y a une problématique d'intégration et d'accueil des immigrants en région, mais surtout de rétention de ces derniers. La sensibilisation à ce sujet et la diffusion du savoir-faire approfondi en région par les CRÉ, dans le domaine de l'élaboration de projets, sont des voies à emprunter afin de favoriser l'intégration des immigrants.

2^e sujet : Politique de l'emploi

Deux expériences en matière de politique de l'emploi ont été présentées notamment afin d'évaluer la contribution possible des élus au développement social en soutenant l'émergence et le développement des entreprises d'économie sociale.

- Insertion professionnelle directe
- Lutte au chômage et mobilité de la main-d'œuvre

INSERTION PROFESSIONNELLE DIRECTE

Intervention de Christian Gillet, premier vice-président du Conseil général de Maine-et-Loire

Il existe en Maine-et-Loire des mécanismes d'insertion professionnelle directe des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI). La Commission du développement social et de la solidarité dispose d'approximativement des deux tiers des crédits du département, soit près de 350 millions d'euros. La problématique de la lutte contre le chômage et de ses conséquences sur la population est une préoccupation majeure et un défi de taille pour les élus français. Dans le même ordre d'idées que la loi « Borloo » et afin d'accélérer la reprise d'emploi, le Conseil général du Maine-et-Loire a créé une

unité emploi formation issue du monde économique et des postes de conseillers emploi formation (CEF). Ces derniers ont pour mission d'apporter un soutien renforcé aux bénéficiaires du RMI en recherche d'emploi, et de les accompagner vers et dans l'emploi.

Après trois ans, l'unité emploi formation a réussi à fidéliser les entreprises. En effet, celles-ci recrutent plusieurs bénéficiaires du RMI qui sont suivis par des CEF. En plus de faire de l'accompagnement vers et dans l'emploi, un même CEF fait aussi de la prospection d'entreprise, alors que bien souvent, ces deux fonctions sont exécutées par deux professionnels. En outre, grâce à cette démarche, l'économique a croisé le social. La nouveauté tient du fait que la démarche n'est pas qu'un système de placement, mais aussi un système d'accompagnement en entreprise de ces personnes, et les petites entreprises en ont largement bénéficié. Au démarrage de ce dispositif, il a été nécessaire de le vulgariser afin de lever les préjugés et d'être crédible vis-à-vis des entreprises. Jusqu'à présent, 2500 contrats ont été signés en moins de trois ans, le taux de rupture de contrat est de moins de 17 % et celui de sortie vers l'emploi de 53 %.

LUTTE AU CHÔMAGE ET MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Intervention de Sylvie Dillard, responsable de l'équipe de coordination interministérielle sur la mobilité de la main-d'œuvre au gouvernement du Québec

Le 3 mars 2008, le gouvernement du Québec a lancé un plan d'action ambitieux visant à créer un nouvel espace économique pour le Québec afin d'assurer le maintien de la prospérité et du bien-être dans toutes ses régions. Dans ce plan, la mobilité de la main-d'œuvre est une priorité, en raison de l'incidence du vieillissement accéléré de la population sur la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises et les réseaux publics partout au Québec. Le plan d'action promet en particulier de nouvelles méthodes novatrices et efficaces en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles, notamment par la signature dans les prochains jours d'une entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. L'entente France-Québec est une étape naturelle dans l'évolution de cette coopération; elle contribuera, à moyen terme, à une plus grande mobilité entre les deux territoires des travailleurs qualifiés.

Commentaires des participants

Les politiques de l'emploi au Québec et en France diffèrent sensiblement. L'accessibilité à un moyen de transport revêt une importance capitale dans l'insertion professionnelle directe des bénéficiaires du RMI en Maine-et-Loire. À ce chapitre, en Maine-et-Loire, une tarification particulière s'applique aux demandeurs d'emploi. L'insertion professionnelle et la santé demeurent aussi des éléments fondamentaux en matière de politiques d'emploi. Du côté québécois, le travail d'insertion en emploi ne débouche pas nécessairement sur l'emploi; il s'effectue souvent par un retour aux études et par une entreprise d'insertion. Des avenues de coopération pourraient être envisageables à ce sujet.

Des questions ont été soulevées à propos de la répartition harmonieuse au Québec des professionnels de la santé sur le territoire. La lutte au chômage et la mobilité de la main-

d'œuvre sont des défis d'envergure au Québec, mais plus important encore est celui de l'attraction des professionnels dans les régions. Faciliter la reconnaissance des compétences serait un atout qui permettrait d'accueillir des infirmières et des médecins en région. Le processus de reconnaissance des compétences au Québec, dans le cas des professions et des métiers réglementés, comporte des exigences auxquelles il faut satisfaire. La démarche traditionnelle d'évaluation en cette matière consiste à comparer les diplômes, et si un diplôme ne satisfait pas les exigences en vigueur, un retour aux études s'impose. Ce facteur explique en partie le fort taux de chômage chez les immigrants. Une nouvelle démarche est actuellement à l'étude visant à prendre en considération l'expérience des individus afin de leur éviter un long retour aux études.

3^e sujet : Environnement territorial ou développement social et les territoires

Ce sujet a été abordé sous l'angle de l'approche territoriale intégrée (ATI).

L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI)

Intervention de Marie-Renée Roy, directrice générale adjointe des politiques et de la prospective au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Inspirée d'expériences européennes et américaines, l'approche territoriale intégrée (ATI), appliquée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, est une démarche relativement récente au Québec. Elle constitue une façon de travailler qui s'appuie sur la détermination de secteurs plus défavorisés et vise à améliorer leur situation, à la fois sur le plan social et sur le plan économique. Elle comporte deux grands principes : la prise en charge du milieu et l'intégration du développement social et économique.

Un second plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale viserait à officialiser l'engagement des partenaires intéressés par le développement économique et social des communautés pour une meilleure coordination à cet effet. Il s'agit d'améliorer l'application de l'ATI (élaborée dans le premier plan d'action) au profit d'une action concertée de développement économique et social qui prend en compte les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. La nouvelle démarche rendrait officiel le rôle des instances régionales, dont les CRÉ, en matière de coordination et de concertation des actions de lutte contre la pauvreté. Elle viserait aussi à soutenir les initiatives et projets régionaux et locaux découlant de l'application de l'ATI pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Commentaires des participants

Il existe des similitudes entre l'approche territoriale intégrée (ATI) au Québec et les contrats urbains de cohésion sociale en France. Plusieurs considèrent l'ATI comme un instrument du gouvernement. Au cours des cinq dernières années, cette démarche a été ponctuée d'apprentissages et de l'identification de porte-paroles pour la piloter, mais sa mise en œuvre n'a pas été facilitée par les mécanismes en place. Dans le prochain plan d'action, l'accent portera fortement sur les partenariats locaux en vue de les consolider.

Dans de nombreuses régions, les CRÉ, par l'entremise de conseillers en développement social, gèrent le dossier de l'ATI de concert avec les agences de santé et de services sociaux. Certains, notamment des membres de CRÉ, souhaitent que soient évaluées les avenues possibles de coopération – et les outils d'évaluation – dans ce domaine de compétences, tant dans les procédés au Québec et en France que dans des territoires ruraux ou centraux.

6.3 Conclusion de l'atelier

Il serait intéressant d'explorer davantage les possibilités de coopération évoquées à cet atelier. De nombreuses politiques ont été élaborées et des initiatives engagées afin de soutenir les gens dans le besoin, le coût de l'inaction étant beaucoup plus grand que celui qu'ont représenté ces dernières. Les questions sociales sont de première importance pour le Québec et pour la France, et les deux pays sont très attachés à travailler sur des bases sociales, solidaires et humanistes. Des problématiques communes ont été relevées, les démarches et réponses s'avérant sensiblement les mêmes, mais comportant parfois des différences assez nettes. Toujours dans une perspective de coopération, il importe de comprendre plus encore les similitudes et les différences des démarches entreprises par les deux parties.

6.4 Plan d'action et perspectives nouvelles en innovation et développement social

À l'issue de l'atelier « Innovation et développement social », un certain nombre d'enjeux et de défis communs s'en est dégagé, de même que les avenues possibles de coopération.

Les enjeux et défis communs

- L'innovation et le développement social comme moyens pour faire face à l'effritement du tissu social;
- L'emploi, la mobilité et l'intégration des migrants;
- La dénatalité et le vieillissement de la population;
- La prise en compte des besoins des enfants et des jeunes dans l'environnement familial et scolaire;
- La participation citoyenne et la mobilisation des collectivités locales et régionales;
- L'occupation durable du territoire et la requalification (*revitalisation*) urbaine.

Les pistes et projets de coopération 2008-2010

- Comparer les modes de gouvernance, d'organisation et d'évaluation dans l'exercice de compétences sociales;
- Croiser les approches de développement économique et d'intégration sociale dans l'élaboration de politiques d'insertion et d'économie sociale;

- Développer des approches novatrices au regard de la mobilité de la main-d'œuvre et de la reconnaissance des compétences;
- Accroître le pouvoir d'agir des collectivités, notamment dans la définition de règles démographiques des professionnels de la santé;
- Poursuivre et intensifier la mise en commun des expériences et des échanges concernant la persévérance scolaire;
- Poursuivre les échanges concernant les pratiques de maintien à domicile;
- Innover en matière d'intégration des migrants.